

Documents autorisés :

Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

Matériel autorisé :

Une **calculatrice** de **poche** à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans aucun moyen de transmission, à l'exclusion de tout autre élément matériel ou documentaire. (Circulaire n°99-186 du 16 novembre 1999 ; BOEN n°42).

Documents remis au candidat :

Le sujet comporte 21 pages numérotées de 1/21 à 21/21.

Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.

Le sujet se présente sous la forme de 3 dossiers indépendants.

Page de garde :	page 1
Présentation du sujet :	pages 2 et 3
DOSSIER 1 : Opérations courantes et de fin d'exercice : (29 points).....	page 4
DOSSIER 2 : Gestion des immobilisations et financement : (27 points)	page 5
DOSSIER 3 : Gestion fiscale : (24 points).....	page 6

Le sujet comporte les annexes suivantes :

DOSSIER 1

Annexe 1 : Documents commerciaux	pages 7 et 8
Annexe 2 : Gestion du risque de change :	page 9
Annexe 3 : Gestion du risque client :	page 10

DOSSIER 2

Annexe 4 : Informations relatives à la nouvelle ligne de remplissage et de conditionnement :	page 11
Annexe 5 : Financement de l'investissement :	page 12
Annexe 6 : Extrait de la balance au 30/11/07 :	page 12
Annexe 7 : Tableau d'amortissement de l'emprunt :	page 12

DOSSIER 3

Annexe 8 : Informations fiscales :	pages 13 et 14
Annexe 9 : Documentation fiscale :	page 14

Récapitulation des annexes à rendre avec la copie : Annexes A à F

Annexe A : Bordereau d'enregistrement comptable (dossier 1) :	pages 15 et 16
Annexe B : Bordereau d'enregistrement comptable (dossier 2) :	pages 17 et 18
Annexe C : Tableau de détermination des annuités d'amortissement et de la quote-part de subvention virée au résultat	page 19
Annexe D : Extraits du bilan de la SAS CHAUDRON DES DÉLICES au 31/12/07 :	page 19
Annexe E : Tableau des plus ou moins-values :	page 20
Annexe F : Tableau préparatoire à la détermination du résultat fiscal de l'exercice 2007 : ...	page 21

Les annexes à rendre sont distribuées en un seul exemplaire, il ne sera pas distribué d'exemplaires supplémentaires.

AVERTISSEMENT

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes, vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner **explicitement** dans votre copie.

SUJET

*Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie.
Toute information calculée devra être justifiée. Les écritures comptables devront comporter une date, le code du journal utilisé, le numéro du compte ainsi qu'un libellé.*

Présentation de l'entreprise

L'entreprise familiale LE CHAUDRON DES DÉLICES se situe dans le Vaucluse, au pied du Mont Ventoux, dans le village de Bedoin.

Créée au début des années 80, cette entreprise s'est spécialisée dans la fabrication à l'ancienne de confitures et de gelées selon la méthode ancestrale de cuisson au chaudron et à l'air libre.

Depuis sa création, l'entreprise développe des produits traditionnels et innove dans des recettes originales telles que les confitures de fruits exotiques ou de pétales de fleurs (roses, violettes, églantines).

Les frères Lucien et Patrice LEMAITRE détiennent respectivement 80 % et 20 % du capital de cette Société par Actions Simplifiée (SAS) qui s'élève à 200 000 € (2 000 actions à 100 €).

Lucien LEMAITRE choisit ses producteurs pour la qualité de leurs produits, en France pour certains fruits, à l'étranger pour d'autres.

Les clients du CHAUDRON DES DÉLICES sont des grands distributeurs français qui commercialisent les confitures et gelées sous leur propre marque ainsi que des petits détaillants en épicerie fine.

Les 32 salariés travaillent dans une usine moderne et conforme aux normes en vigueur.

Cette société est soumise à l'impôt sur les sociétés et à la TVA (régime réel normal).

Les achats de matières premières qui entrent dans le processus de fabrication des confitures (fruits, sucre notamment) bénéficient du taux réduit de TVA à 5,50 %.

L'intégralité des ventes est également soumise au taux réduit de 5,50 %.

L'exercice comptable coïncide avec l'année civile.

Organisation de la comptabilité

• Journaux auxiliaires :

L'entreprise enregistre ses opérations à l'aide d'un système d'information comptable semi-intégré comportant les journaux auxiliaires suivants :

Ventes (VE)	Achats (AC)
Banque (BQ)	Caisse (CA)
Salaires (SA)	Opérations Diverses (OD)

- **Plan des comptes :** les comptes généraux sont identifiés par un numéro à 6 caractères. Les numéros des comptes de tiers, dans la comptabilité auxiliaire, sont composés des 3 premiers chiffres du plan comptable et des 3 premières lettres du nom. Ceux-ci sont exigés lors de l'utilisation de tout compte fournisseurs (40....) et clients (41....).

• Modalités d'enregistrement :

- Les factures d'achats et de ventes sont enregistrées à leur date d'émission.
- Les factures en devises sont converties en euros au cours du jour d'enregistrement.
- Les frais accessoires sur achats de matières premières et de fournitures (droits de douane, assurances, transport, commissions) sont comptabilisés dans le compte d'achat concerné (matières premières, emballages perdus).
- Le prix de consignation des emballages correspond, en cas de cession, à un prix de vente TTC.

Extrait du plan des comptes de l'entreprise

COMPTE GENERAL	INTITULE
101200	Capital souscrit - appelé, non versé
101300	Capital souscrit - appelé, versé
131000	Subventions d'équipement
139000	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat
151500	Provisions pour pertes de change
164000	Emprunts auprès des établissements de crédit
168000	Autres emprunts et dettes assimilées
168840	Intérêts courus sur emprunts
215400	Matériel industriel
238000	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles
281540	Amortissements du matériel industriel
401100	Fournisseur, achats France
401200	Fournisseur, achats UE
401300	Fournisseur, importations
404100	Fournisseur d'immobilisations, France
409100	Fournisseurs, avances et acomptes versés
409600	Fournisseurs, créances sur emballages à rendre
411100	Clients – ventes de biens
416000	Clients douteux ou litigieux
419100	Clients, avances et acomptes reçus
441000	Etat, subventions à recevoir
445200	TVA due intra-communautaire
445620	TVA déductible sur immobilisations
445660	TVA déductible sur autres biens et services
445710	TVA collectée sur ventes
456300	Associés, versements reçus sur augmentation de capital
476000	Différences de conversion - Actif
477000	Différences de conversion - Passif
491000	Dépréciations des comptes de clients
512000	Société Marseillaise de Crédit
601100	Achats de matières premières, France
601200	Achats de matières premières, UE
601300	Achats de matières premières, Importations
602610	Emballages perdus
602650	Emballages récupérables non identifiables
654000	Pertes sur créances irrécouvrables
661100	Intérêts des emprunts et des dettes
661600	Intérêts bancaires et sur opérations de financement
681120	Dotations aux amortissements - Immobilisations corporelles
681740	Dotations aux dépréciations (Créances clients)
686500	Dotations aux provisions financières
687100	Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations
777000	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice
781740	Reprise sur dépréciations (Créances clients)

Votre mission au sein de l'entreprise

Vous êtes stagiaire au sein du service comptable dirigé par Monsieur CREMIEUX qui vous confie les trois dossiers suivants :

- Dossier 1 : Opérations courantes et de fin d'exercice ;
- Dossier 2 : Gestion des immobilisations et financement ;
- Dossier 3 : Analyse fiscale.

Les trois dossiers à traiter sont indépendants.

DOSSIER 1 : OPÉRATIONS COURANTES ET DE FIN D'EXERCICE

M. CREMIEUX vous confie l'enregistrement de divers documents reçus au cours du mois de décembre 2007 et il souhaiterait que vous prépariez les travaux d'inventaire de l'entreprise.

A. Enregistrement des documents commerciaux

Travail à faire

A l'aide de l'**annexe 1** :

- 1.1 Procéder aux enregistrements des documents commerciaux sur le bordereau d'enregistrement comptable fourni en *annexe A (à rendre avec la copie)*.

B. Gestion des comptes fournisseurs

A l'aide de l'**annexe 2** :

- 1.2 Enregistrez les écritures nécessaires au 31/12/2007 sur le bordereau d'enregistrement comptable fourni en *annexe A (à rendre avec la copie)*.

C. Gestion des comptes clients

A l'aide de l'**annexe 3** :

- 1.3 Indiquer et justifier l'action à entreprendre compte tenu de la situation que présente le client GECODIS.
- 1.4 Enregistrer, en justifiant vos calculs, toutes les écritures nécessaires au 31/12/2007 sur le bordereau fourni en *annexe A (à rendre avec la copie)*.

Monsieur CREMIEUX s'inquiète de l'évolution du compte du client RONET. Il n'arrive pas à comprendre comment une telle situation a pu apparaître.

- 1.5 Dans une note, formuler des propositions d'améliorations à apporter aux procédures pour mieux gérer le risque clients.

Pour préserver l'anonymat de sa copie, le (la) candidat(e) se désignera comme « Le (la) stagiaire ».

DOSSIER 2 : GESTION DES IMMOBILISATIONS ET FINANCEMENT

Au fil des années, l'entreprise a investi dans l'acquisition de matériels bénéficiant des dernières évolutions technologiques tout en préservant son savoir-faire traditionnel.

Afin de satisfaire de nouvelles normes environnementales et d'hygiène, elle a dû mettre au rebut sa ligne de conditionnement et en acquérir une nouvelle.

Travail à faire

À l'aide des **annexes 4, 5, 6 et 7** :

- 2.1 Indiquer le coût d'acquisition de la nouvelle ligne.
- 2.2 Calculer le montant de l'autofinancement nécessaire à cette acquisition.
- 2.3 Procéder, sur le bordereau d'enregistrement comptable fourni en **annexe B (à rendre avec la copie)**, à la comptabilisation :
 - du virement de fonds consécutif à la souscription de l'emprunt ;
 - de la libération des fonds et de l'augmentation de capital ;
 - du versement de la subvention ;
 - de la facture d'acquisition de la nouvelle ligne.
- 2.4 Déterminer les annuités d'amortissement de la nouvelle ligne et calculer la quote-part de la subvention virée au compte de résultat à l'aide du tableau fourni en **annexe C (à rendre avec la copie)**.
- 2.5 Enregistrer au 31/12/07 les écritures relatives à l'amortissement et à la subvention sur le bordereau d'enregistrement comptable fourni en **annexe B (à rendre avec la copie)**.
- 2.6 Vérifier le montant de la trimestrialité constante en utilisant la formule de calcul correspondante.
- 2.7 Justifier par le calcul les montants qui composent la première trimestrialité.
- 2.8 Enregistrer au 31/12/07 sur le bordereau d'enregistrement comptable fourni en **annexe B (à rendre avec la copie)** les écritures de régularisation liées :
 - à l'emprunt souscrit ;
 - à la mise au rebut de l'ancienne ligne de conditionnement.

Afin de contrôler les montants qui seront édités par le logiciel comptable lors de l'établissement des documents de synthèse au 31/12/2007, il vous est demandé de calculer la valeur de certains postes du bilan compte tenu des opérations de mise au rebut, d'investissement et de financement réalisées au cours de l'exercice 2007.

- 2.9 Calculer la valeur des postes demandés et compléter l'extrait du bilan au 31/12/07 fourni en **annexe D (à rendre avec la copie)**.

DOSSIER 3 : GESTION FISCALE

Le CHAUDRON DES DÉLICIES a dû faire face, lors de l'exercice précédent, à une forte augmentation de ses charges. Cette dernière résultait de la conjonction de plusieurs phénomènes (dépenses induites par de nombreuses innovations, hausse des coûts des matières premières découlant d'une pénurie liée à de mauvaises récoltes, gonflement de la masse salariale consécutif à des embauches...).

Quoiqu'en hausse sensible, son chiffre d'affaires n'a pu absorber la totalité des charges auxquelles l'entreprise a été confrontée.

Il en a résulté une perte comptable en 2006 et, par delà, un déficit fiscal qui a fait l'objet pour partie, d'un report en arrière.

Durant l'exercice 2007, le succès des nouveaux produits mis sur le marché a permis au CHAUDRON DES DÉLICIES de renouer avec une situation bénéficiaire.

Travail à faire

A l'aide **des annexes 8 et 9** :

- 3.1 Justifier par le calcul le montant de la créance née du report en arrière du déficit 2006 et indiquer ses modalités d'utilisation.
- 3.2 Indiquer quelle autre modalité de report et d'imputation du déficit l'entreprise aurait pu utiliser.
- 3.3 Calculer et qualifier les plus ou moins-values de l'exercice 2007 en complétant *l'annexe E (à rendre avec la copie)*.
- 3.4 Déterminer le résultat fiscal définitif de l'exercice 2007 en complétant *l'annexe F (à rendre avec la copie)*. Veiller à arrondir chaque somme en respectant la règle fiscale adéquate.
- 3.5 Calculer l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2007.

ANNEXE 1 : Documents commerciaux

Les emballages sont consignés sur une base TTC.

MIROIRS.SA 18, Avenue d'Alsace 92 026 LA DEFENSE FR61 400 155 978			
CHAUDRON DES DÉLICES Les colombets 84410 BEDOIN FR28 722 163 754			
Le 01/12/2007		Facture 00926011	
Désignation	Q	Prix	Total (€)
Pots en verre 250 ml Fermeture Twist off	8000	0,15	1 200,00
Pots en verre 400 ml Fermeture Eurocap	5000	0,20	1 000,00
Total brut :			2 200,00
Remise de 4 % :			88,00
Frais de port :			180,00
Montant HT :			2 292,00
TVA au taux normal :			449,23
4 Palettes consignées :			200,00
Net à payer Au 31/01/08 :			2 941,23

CHICO RICO 13, Camino Nuevo MANAUS BRASIL			
CHAUDRON DES DÉLICES Les colombets 84410 BEDOIN France			
December 2007, the 3 rd		Invoice N° 060065	
	Quantity (kg)	Unit price	Amount in USD
Mangos	280	2,10	588,00
Guavas	500	2,30	1 150,00
Oranges	300	1,00	300,00
			2 038,00
Discount 5 %			101,90
Total in USD			1 936,10
Payment January 2008, the 31 st			

AU 03/12/2007 1€ = 1,364 USD

SCG MARITIME Transitaire en douane Gare maritime 76 600 LE HAVRE		05/12/2007 N° Facture : SV034678	
CHAUDRON DES DÉLICES Les colombets 84410 BEDOIN			
Expéditeur : CHICO RICO			
Cargaison : Fruits frais			
Départ	Arrivée	Nb colis	Poids brut
Rio de Janeiro	Le Havre	3	1,14 tonne
		Non taxable	Taxable
TVA s/fact 060065		78,07	
Droits de douane			127,75
Honoraires et frais divers			64,00
TVA sur honoraires et droits de douane			19,57
Total à payer (paiement à réception)			289,39 €

ANNEXE 1 : Documents commerciaux (Suite)

SAN MIGUEL Pasos dos Caliços MONCARAPACHOS PORTUGAL PT 456 125 435		CHAUDRON DES DÉLICES Les colombets 84410 BEDOIN FRANCE FR28 722 163 754	
Data 10/12/2007		Factura 2007/3142	
Frutos	kg	custo	Total (€)
Amendoas	60	5,30	318,00
Figos	120	2,5	300,00
Total			618,00
Acompte			100,00
A pagar para o 15/12/2007			518,00

MIROIRS.SA 18, Avenue d'Alsace 92 026 LA DEFENSE FR61 400 155 978		AVOIR 00104568	
CHAUDRON DES DÉLICES Les colombets 84410 BEDOIN FR28 722 163 754			
Le 11/12/2007			
Désignation	Q	Prix	Total
Retour palettes	3	50,00	150,00
NET A VOTRE CREDIT :			150,00

MIROIRS.SA 18, Avenue d'Alsace 92 026 LA DEFENSE FR61 400 155 978		FACTURE 00927011	
CHAUDRON DES DÉLICES Les colombets 84410 BEDOIN FR28 722 163 754			
Le 15/12/2007			
Désignation	Q	Prix	Total
Vente de palettes	1	41,81	41,81
TVA 19,6 %			8,19
- Consignation			-50,00
NET A PAYER :			0

Les palettes sont considérées comme des emballages récupérables et non identifiables

ANNEXE 2 : Gestion du risque de change

PCG art. 341.1

« Lorsque l'évaluation des éléments d'actif ou de passif dépend des cours de change, les cours de change à utiliser sont pour les devises cotées, les cours indicatifs de la Banque de France publiés au Journal Officiel, et pour les autres devises, les cours moyens mensuels établis par la Banque de France. »

PCG art. 342.5

« Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en monnaie nationale sur la base du dernier cours de change.

Lorsque l'application du taux de conversion à la date de clôture de l'exercice a pour effet de modifier les montants en monnaie nationale précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites à des comptes transitoires, en attente de régularisations ultérieures :

- à l'actif du bilan pour les différences correspondant à une perte latente ;
- au passif du bilan pour les différences correspondant à un gain latent.

Les pertes de change latentes entraînent à due concurrence la constitution d'une provision pour risques ...».

État des dettes en devises au 31/12/2007

NOM FOURNISSEUR	N° COMPTE TIERS	DETTES EN DEVISES	COURS DU JOUR DE L'OPERATION	COURS AU 31/12/07
CHICO RICO	401CHI	1 936,10 USD (Dollars américains)	1 € = 1,364 USD	1 € = 1,318 USD
MARIACHI	401MAR	52 392,57 MXN (Pesos mexicains)	1 € = 14,45 MXN	1 € = 15,57 MXN

Au 31/12/2006, aucune provision pour perte de change n'a été constatée.

ANNEXE 3 : Gestion du risque client

Selon la qualité des clients, l'entreprise leur accorde des délais de paiement plus ou moins long (30, 60, 90 et 120 jours). Dans ce secteur, c'est un argument commercial de poids. L'édition régulière de la balance âgée permet de surveiller les créances des clients de façon à déceler au plus vite tout retard de paiement. La balance âgée classe les créances échues en fonction de nombre de jours de retard écoulés depuis l'échéance.

EXTRAIT DE LA BALANCE AGEE AU 31/12/2007

N° COMPTE GENERAL	N° COMPTE TIERS	NOM	DUREE DE CREDIT	SOLDE	NON ÉCHU	ÉCHU (EN NOMBRE DE JOURS)			
						DE 1 A 30	DE 31 A 60	DE 61 A 90	PLUS DE 90
...				
411100	411EUR	EUROMAG	90 J	9 600,00	9 600,00				
411100	411GEC	GECODIS	30 J	8 450,50		8 450,50			
411100	411RON	RONET SA	30 J	16 151,31	4 372,98	8 564,23	3 214,10		
411100	411CER	CERCOS	30 J	9 234,20				9 234,20	
416000	411DUP	DUPUIS	60 J	12 789,70					12 789,70

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES CLIENTS AU 31/12/2007

- **Client DUPUIS** : La créance a déjà été dépréciée à 100 % en 2006. Courant 2007, un avis de liquidation judiciaire est parvenu. Cette créance ne sera jamais recouvrée (TVA à 5,5 %).
- **Client GECODIS** : La créance correspond à la facture n° 110257 du 15/11/07.
- **Client RONET** : La créance provient de 3 factures :
 - n°100321 du 20/10/07 de 3 214,10 € ;
 - n°110324 du 21/11/07 de 8 564,23 € ;
 - n°120334 du 10/12/07 de 4 372,98 €.

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCEDURES

TRAITEMENT ADMINISTRATIF DES CREANCES EN COURS D'EXERCICE

Niveau 1 : Au 15^{ème} jour de non-paiement, envoyer une première lettre de relance.

Niveau 2 : Au 20^{ème} jour de non-paiement, envoyer une seconde lettre de relance avec menace de poursuites.

Niveau 3 : Au 40^{ème} jour de non-paiement, envoyer une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception.

Niveau 4 : Au-delà du 61^{ème} jour, l'entreprise entame une procédure contentieuse.

TRAITEMENT COMPTABLE DES CREANCES A L'INVENTAIRE

- Enregistrer en perte les créances irrécouvrables.
- Enregistrer dans le compte 416000 Clients douteux ou litigieux toutes les créances dont le retard de paiement excède 60 jours.
- Constater une dépréciation de 50 % de la créance si le retard se situe entre 60 et 90 jours et au-delà, de 100 %. Ces taux résultent d'observations statistiques fiables.

ANNEXE 4 : Informations relatives à la nouvelle ligne de remplissage et de conditionnement

Facture d'acquisition

Novipack 18, Avenue d'Alsace 13200 ARLES FR62 401 195 970	
CHAUDRON DES DÉLICES Les colombets 84410 BEDOIN FR28 722 163 754	
Le 01/12/2007	Facture 26018
Désignation	Total (€)
Ligne automatique remplissage, capsulage, étiquetage MA 700 M2	155 000,00
Frais de transport, installation et montage	1 250,00
Brut HT	156 250,00
Escompte contractuel 4 %	6 250,00
Net financier HT	150 000,00
TVA 19,6 %	29 400,00
Montant TTC	179 400,00
V/acompte du 15/11	20 000,00
Net à payer sous huitaine	159 400,00

Modalités d'amortissement

- La nouvelle ligne est mise en service le 01/12/07.
- Elle fera l'objet d'un amortissement en fonction de la consommation des avantages économiques attendus correspondant à la quantité de pots étiquetés et remplis. Les prévisions de ces quantités ont été estimées dans le tableau suivant :

2007	2008	2009	2010	2011	2012
20 000	150 000	160 000	170 000	200 000	200 000

- La valeur résiduelle de la ligne, fin 2012, est considérée comme négligeable.

Informations complémentaires

- La subvention est rapportée au résultat au même rythme que les amortissements pratiqués, ces derniers étant considérés comme fiscalement déductibles en totalité.
- L'ancienne ligne de conditionnement est mise au rebut le 30/11/07. Elle avait été acquise le 01/07/03 pour un montant HT de 85 000 € et amortie en linéaire sur une durée de 5 ans. Les procédures comptables en vigueur dans l'entreprise prévoient de constater lors de la mise au rebut d'une immobilisation, une dotation aux amortissements d'exploitation jusqu'à la date de mise au rebut et une dotation aux amortissements exceptionnels afin de ramener la valeur comptable nette à zéro.

ANNEXE 5 : Financement de l'investissement

La mise en service de la ligne automatique va générer immédiatement un besoin en fonds de roulement de 50 000 €.

Le financement de l'investissement est composé comme suit :

- Un emprunt bancaire de 90 000 € ;
- Une augmentation de capital de 60 000 € (le versement intégral est effectué le 1^{er} décembre 2007 ; il n'y a pas de prime d'émission) ;
- Une subvention d'investissement de 30 000 € octroyée le 20 novembre 2007 ;
- Le reste financé par l'entreprise.

Tous les fonds sont virés sur le compte de l'entreprise le 1^{er} décembre 2007.

ANNEXE 6 : Extrait de la balance au 30/11/07

Numéros de comptes	Noms des comptes	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
101300	Capital souscrit – appelé, versé		200 000
131000	Subventions d'équipement		30 000
215400	Matériel industriel (ancienne ligne de conditionnement)	85 000	
281540	Amortissement du matériel industriel (ancienne ligne de conditionnement).		59 500
441000	Etat, subventions à recevoir	30 000	

ANNEXE 7 : Tableau d'amortissement de l'emprunt

Montant emprunté		90 000	Nombre de périodes		20
Taux d'intérêt trimestriel		2,00%			
Echéance	Capital dû début	Trimestrialité	Intérêt	Amortissement	Capital dû fin
28/02/2008	90 000,00	5 504,10	1 800,00	3 704,10	86 295,90
31/05/2008	86 295,90	5 504,10	1 725,91	3 778,19	82 517,71
31/08/2008	82 517,71	5 504,10	1 650,35	3 853,75	78 663,96
30/11/2008	78 663,96	5 504,10	1 573,27	3 930,83	74 733,13
28/02/2009	74 733,13	5 504,10	1 494,66	4 009,44	70 723,69
31/05/2009	70 723,69	5 504,10	1 414,47	4 089,63	66 634,06
31/08/2009	66 634,06	5 504,10	1 332,68	4 171,42	62 462,64
30/11/2009	62 462,64	5 504,10	1 249,25	4 254,85	58 207,79
28/02/2010	58 207,79	5 504,10	1 164,15	4 339,95	53 867,84
31/05/2010	53 867,84	5 504,10	1 077,35	4 426,75	49 441,09
31/08/2010	49 441,09	5 504,10	988,82	4 515,28	44 925,81
30/11/2010	44 925,81	5 504,10	898,51	4 605,59	40 320,22
28/02/2011	40 320,22	5 504,10	806,40	4 697,70	35 622,52
31/05/2011	35 622,52	5 504,10	712,45	4 791,65	30 830,87
31/08/2011	30 830,87	5 504,10	616,61	4 887,49	25 943,38
30/11/2011	25 943,38	5 504,10	518,86	4 985,24	20 958,14
29/02/2012	20 958,14	5 504,10	419,16	5 084,94	15 873,20
31/05/2012	15 873,20	5 504,10	317,46	5 186,64	10 686,56
31/08/2012	10 686,56	5 504,10	213,73	5 290,37	5 396,19
30/11/2012	5 396,19	5 504,11	107,92	5 396,19	0,00

ANNEXE 8 : Informations fiscales

1) Résultats fiscaux antérieurs

- Déficit fiscal 2006 = 6 730 €.
- Chacun des bénéficiaires fiscaux des exercices 2003, 2004 et 2005 ont été intégralement soumis à l'IS au taux réduit des PME.

2) Tableau de détermination de la créance née du report en arrière des déficits

ANNEE : 2006				Déficit à imputer : 6 730
Années	Bénéfices d'imputation	Fraction du déficit reporté en arrière	Cumul du déficit reporté	Déficit restant à imputer
2003	2 030	2 030	2 030	4 700
2004	1 100	1 100	3 130	3 600
2005	2 700	2 700	5 830	900
Montant de la créance sur le Trésor Public née du report en arrière du déficit 2006				875

3) Tableau des cessions d'immobilisations et de la mise au rebut

Intitulés	Acquisitions		Cessions		Amortissements cumulés
	Date	Valeur d'origine HT (€)	Date	Prix de cession HT	
Ancienne machine (a)	15/03/2001	85 000	30/11/07	-	85 000
Bâtiment (b)	01/07/02	300 000	30/09/07	450 000	78 750
Titres de participation ACTIFI (c)	17/09/04 20/11/06	300 titres à 70 € l'unité 200 titres à 82 € l'unité	30/09/07	400 titres à 90 € l'unité	

(a) Mise au rebut d'une ligne de remplissage qui s'avère ne plus être aux normes.

(b) Le bâtiment a été amorti en mode linéaire sur 20 ans. Il avait ouvert droit à la déduction de la TVA lors de son acquisition (taux de 19,60 %).

(c) L'entreprise a recours à la méthode du PEPS (Premier Entré, Premier Sorti) pour évaluer les sorties de titre de participation.

ANNEXE 8 : Informations fiscales (suite)

4) Autres informations

Le bénéfice comptable avant IS pour l'exercice 2007 s'élève à 51 420 €. La société a toujours rempli les conditions pour bénéficier du régime d'imposition au taux réduit des PME. Le capital de la société est entièrement libéré.

A part les plus ou moins-values nettes dégagées au cours l'exercice, les autres points susceptibles d'engendrer un retraitement fiscal sont les suivants :

- La taxe sur les véhicules de sociétés a été comptabilisée à hauteur de 1 730 € au cours de l'exercice 2007.
- Des amendes ont été enregistrées pour 470 €.
- Patrice LEMAITRE, associé non dirigeant, a laissé 40 000 € sur son compte courant du 1^{er} février au 30 avril 2007 ; des intérêts lui ont été versés au taux de 6 % ; la moyenne des taux effectifs pratiqués par les établissements de crédit pour des prêts à taux variables aux entreprises d'une durée initiale supérieure à 2 ans est de 5 % pour l'année 2007.
- Un écart de conversion actif a été constaté pour un montant de 49,54 € ; il a fait l'objet d'une provision pour perte de change du même montant.
- Un écart de conversion passif a été constaté pour un montant de 260,81 €.
- L'entreprise a enregistré en charge le règlement de son Imposition Forfaitaire Annuelle (IFA) pour un montant de 3 750 €.
- Les enregistrements comptables ont été intégralement et correctement réalisés au cours de l'exercice 2007.

ANNEXE 9 : Documentation fiscale (d'après le mémento fiscal Francis Lefebvre)

§ 3158 : Les petites et moyennes entreprises bénéficient, de plein droit, du taux réduit de **15 %** de l'IS sur une fraction de leur bénéfice plafonnée à 38 120 €.

§ 5256 : L'article 257, 7°-1-b du CGI soumet explicitement à la TVA les « **ventes d'immeubles** ». Ces opérations sont assujetties à la TVA immobilière lorsqu'elles portent :

- a. soit sur des **immeubles vendus en état futur d'achèvement** ;
- b. soit sur des **immeubles vendus après achèvement**, mais à la **double condition** :
 - que la **vente** intervienne **dans les cinq ans** de l'achèvement ;
 - que la vente n'ait **pas** été **précédée d'une autre** mutation à titre onéreux postérieure à l'achèvement et consentie à **une personne** n'ayant **pas** la qualité de **marchand de biens**.

§ 5134 : Pour les immeubles, la régularisation est exigée lorsque l'**événement** qui la motive (cession, transfert ...) intervient **avant** le commencement de la **dix-neuvième année qui suit** celle de leur acquisition ou de leur achèvement.

§ 5138 : Pour les immeubles, la somme à verser au titre de la **régularisation** est égale au montant de la **taxe initialement déduite, diminué d'un vingtième par année** civile ou fraction d'année civile écoulée depuis le début de la période de régularisation.

§ 1693 : Plus-value nette à long terme. Les plus-values nettes à long terme afférentes à certains **titres de participation** (§ 1716) font l'objet d'une imposition séparée au taux de 8 % pour les exercices ouverts en 2006 et sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

§ 1716 : Les plus-values réalisées au cours des **exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007** lors de la cession de titres de participation ou de titres assimilés détenus depuis au moins deux ans sont exonérées, sous réserve de la taxation d'une quote-part de frais et charges qui reste comprise dans le résultat ordinaire de l'exercice. Cette **quote-part de frais et charges** est fixée forfaitairement à 5 % du résultat net des plus-values de cessions.

ANNEXE E (à rendre avec la copie)

Tableau des plus ou moins-values

Eléments	Valeur d'origine	TVA à reverser	Cumul des amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Résultat de cession		Court terme		Long terme	
						Plus value	Moins value	Plus value	Moins value	Plus value	Moins value
Ancienne machine											
Bâtiment											
Titres de participation											
TOTAUX											
PLUS OU MOINS-VALUE NETTE											

ANNEXE F (à rendre avec la copie) DOSSIER 3

Tableau préparatoire à la détermination du résultat fiscal de l'exercice 2007

Eléments	Rien à faire	Réintégrations	Déductions	Justifications et calculs
Résultat comptable avant IS				
+/-value nette à CT dégagée sur l'annexe F				
+/-value nette à LT dégagée sur l'annexe F				
Taxe sur les véhicules de sociétés				
Amendes				
Intérêts comptes courants				
Écart de conversion - Actif				
Provision pour perte de change				
Écart de conversion - Passif				
Imposition Forfaitaire Annuelle				
Totaux				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables			Bénéfice	
			Déficit	
Déficit de l'exercice reporté en arrière				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice				
Résultat fiscal	Bénéfice			
	Déficit reportable en avant			